

# LIVRET D'ACCUEIL

## Formations

### **Agence Compétences & Territoires**

1, chemin de l'orée du bois • 88390 Uxegney

**03 54 04 60 25 • [competences-et-territoires@cdg88.fr](mailto:competences-et-territoires@cdg88.fr)**



## TABLE DES MATIERES

Mot d'accueil du Président .....	2
Présentation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.....	3
Notre équipe à votre service .....	5
Le déroulement de votre formation.....	8
La méthode pédagogique .....	8
L'accessibilité des salles de formation collective en présentiel.....	9
L'équipement des salles de formation en présentiel .....	9
Les formations à distance en classe virtuelle.....	9
Les horaires de formation - l'assiduité .....	9
Les ressources pédagogiques et documentaires .....	10
Le contrôle des connaissances et des acquis - l'attestation de fin de formation.....	10
L'évaluation de votre satisfaction.....	10
Les locaux.....	10

## Mot d'accueil du Président

Cher-e participant-e,

Je vous souhaite la bienvenue au sein du programme de formation délivré par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.

Afin d'être en adéquation avec les besoins et les demandes de nos usagers, ainsi qu'avec le droit à la formation « tout au long de la vie », le CDGFPT88 a décidé de mettre en place un panel de formations axé sur les compétences nécessaires à la bonne pratique des métiers de la fonction publique territoriale.

Notre institution, au service des collectivités du département, se développe autour de quatre valeurs :

- La qualité de vie au travail ;
- La co-construction par l'accompagnement ;
- L'engagement durable ;
- L'innovation.

Nous mettons un point d'honneur à articuler les savoirs et connaissances dispensés autour de ces axes afin d'apporter une qualité de formation. De plus, notre connaissance du service public territorial et l'importance de ces agents, nous apporte une plus-value quant au contenu de nos enseignements.

Ce livret vous guidera et vous aidera à trouver les informations indispensables au bon déroulement de votre apprentissage et à votre intégration.

Très bonne formation à vous.



Michel Balland,  
Président du Centre Départemental de Gestion  
de la FPT des Vosges



## Présentation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges (CDGFPT88) est un établissement public local à caractère administratif.

Notre vocation est d'accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements publics dans le domaine de la gestion des ressources humaines.

Le CDGFPT88 regroupe les collectivités qui lui sont "affiliées". Cette affiliation, qui s'accompagne du versement d'une cotisation, est obligatoire pour les communes et établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires, et facultative pour les autres collectivités. Les collectivités non affiliées peuvent toutefois choisir de recourir au CDGFPT88 si elles le souhaitent.

Le CDGFPT88 est chargé de réaliser un certain nombre de missions dites « obligatoires » mais peut également proposer des missions dites « facultatives » dont le financement est assuré par une cotisation additionnelle ou par une participation spécifique déterminée par convention.

Aujourd'hui, nous accompagnons près de 700 collectivités et établissements publics du département des Vosges.

Les lois n°2018-771 du 5 septembre 2018 intitulée « Liberté de choisir son avenir professionnel » et n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ont profondément réformé la formation professionnelle au sein des différentes fonctions publiques.

C'est dans ce cadre et pour toujours mieux servir les intérêts des collectivités que le CDGFPT88 propose désormais des actions concourant au développement des compétences : des formations, des bilans de compétences et un accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience. Depuis le 31 janvier 2023, le CDGFPT88 est enregistré en tant que prestataire de formation auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est sous le Numéro de Déclaration d'Activité : 44880159088.

Chacune des formations proposées permet d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences cohérentes et directement utilisables en situation professionnelle au sein des collectivités. Elles sont réalisées en présentiel et/ou en distanciel.

Deux certifications garantissent la qualité de nos processus et de nos prestations d'accompagnement et de formation. Elles sont aussi une reconnaissance de l'implication permanente de nos agents et de nos services.

Notre politique qualité est accessible sur le site Internet du CDGFPT88, rubrique Certification ISO 9001 : <https://88.cdgplus.fr/le-cdg-88/certification-iso-9001/>



Depuis le 15 juillet 2020, le CDGFPT88 est certifié ISO 9001: 2015 pour la réalisation de prestations d'expertises à destination des collectivités territoriales vosgiennes et de leurs établissements publics.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formation, bilans de compétences et validation des acquis de l'expérience.

Depuis le 04 mars 2024, le CDGFPT88 est certifié Qualiopi. Cette certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes : « action de formation », « bilan de compétences » et « validation des acquis de l'expérience ».

## Notre équipe à votre service

Nous comptons une vingtaine de formateurs experts dans les différents domaines de la Gestion des Ressources Humaines de la Fonction Publique Territoriale, tels que :

- la réglementation statutaire et médicale,
- l'utilisation des logiciels applicatifs spécifiques,
- les métiers spécifiques de la fonction publique territoriale,
- la gestion des emplois et des compétences,
- la gestion des carrières,
- la représentation du personnel,
- la prévention, l'hygiène, la santé et la sécurité au travail,
- le maintien dans l'emploi,
- les assurances (agents et employeurs),
- le conseil en organisation, etc.

Nous disposons également d'un service « mobilité ». Notre Chargée de mission « Compétences » est à votre disposition pour vous accompagner dans le cadre d'un bilan de compétences ou d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.



Pour toute question relative à votre accompagnement pédagogique et administratif, vous pouvez contacter, notre **responsable pédagogique**, Frédéric Scheer, par mail de préférence, à l'adresse suivante : [formation@cdg88.fr](mailto:formation@cdg88.fr) ou par téléphone au 03.54.04.60.25

Le CDGFPT88 s'engage dans une politique d'égalité des chances et souhaite permettre l'accès à ses prestations de développement des compétences au plus grand nombre et sans discrimination.

Le CDGFPT88 fédère, mutualise et coordonne les moyens humains, matériels, techniques et les membres du réseau professionnel dont il dispose pour favoriser l'accueil, optimiser l'accompagnement et favoriser la concrétisation de la formation et du projet personnel et professionnel de chacun.

Si notre rôle consiste à tout mettre en œuvre pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et la réussite de l'accompagnement, vous devez néanmoins vous engager et vous investir pleinement dans cette démarche. Le CDGFPT88 ne peut être tenu pour responsable dans le cas où vous ne déploieriez pas les moyens nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement.

Nous nous engageons pour tous les bénéficiaires présentant une situation de handicap temporaire ou permanente, souffrant d'un trouble de santé invalidant ou présentant des difficultés d'accès à l'emploi pour d'autres raisons (allophonie, illettrisme, etc.) à :

- Vous accompagner,
- Prendre en compte vos besoins,
- Mettre en place les aménagements (pédagogiques, matériels, humains, techniques, organisationnels) nécessaires tout au long de votre parcours.

La loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Afin de pouvoir bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de votre dispositif d'accompagnement ou de formation, nous vous invitons à nous faire part au plus tôt (si cela n'a pas été fait au moment de votre inscription) de vos difficultés (quelles soient liées à un handicap ou non) et à vous munir, le cas échéant, du document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires à l'obtention de sa reconnaissance.

Les personnes en situation de handicap, d'illettrisme, allophones ou porteuses d'un trouble pouvant compromettre l'atteinte des objectifs de la formation ou de l'accompagnement peuvent, si elles le souhaitent, se rapprocher, ou demander à être contactées par nos **référénts handicap**. Ils seront en mesure de vous fournir plus d'informations sur la façon d'optimiser votre parcours et votre intégration professionnelle. Il s'agit de :



Erwan Héas  
[ehéas@cdg88.fr](mailto:ehéas@cdg88.fr)  
03.54.04.62.40



Rémi Morel  
[rmorel@cdg88.fr](mailto:rmorel@cdg88.fr)  
09.73.03.98.77

Une fois informé de votre situation particulière et tout au long de votre parcours, votre référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches. Il fait le lien avec votre lieu professionnel, votre maître de stage le cas échéant, l'organisme financeur ou tout autre interlocuteur requis. Sa mission est de faire en sorte que vous puissiez accéder et bénéficier de la prestation choisie dans les meilleures conditions possibles.

Tout au long de votre parcours, votre référent pédagogique, votre référent handicap, votre formateur ou votre conseiller sont à votre écoute. Ils suivent votre situation lors de points d'étape réguliers. Ils peuvent, le cas échéant, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement. Ils s'engagent à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et à ne transmettre aucune information vous concernant sans votre accord.



Pour toute question relative à l'utilisation des supports et outils informatiques durant votre formation, vous pouvez contacter notre **référént informatique**, Benoît Vautrin, par mail de préférence, à l'adresse suivante : [informatique@cdg88.fr](mailto:informatique@cdg88.fr) ou par téléphone au 03.29.35.63.10



Pour toute question relative à l'installation technique de la formation, vous pouvez contacter, nos **agents d'accueil**, Cassandra Del Missier ou Aurélie Zimmer, par mail de préférence, à l'adresse suivante : [cdg88@cdg88.fr](mailto:cdg88@cdg88.fr) ou par téléphone au 03.29.35.63.10



Pour toute question relative à la facturation de votre accompagnement, vous pouvez contacter, notre **référént comptabilité**, Ayoub Belhaj, par mail de préférence, à l'adresse suivante : [comptabilite@cdg88.fr](mailto:comptabilite@cdg88.fr) ou par téléphone au 03.54.04.62.35



## Le déroulement de votre formation

### La méthode pédagogique

Dans les jours qui précèdent le début de votre formation, vous recevez un formulaire de recueil de vos besoins. Une fois complété par vos soins et renvoyé à votre formateur, il permet à ce dernier d'ajuster le contenu et le déroulement de la formation au plus près de vos besoins.

Au démarrage de la formation, votre formateur ouvre la session par la présentation du sujet de la formation et poursuit par un tour de table des apprenant.es pour qu'ils se présentent.

Le formateur détaille ensuite :

- Les objectifs opérationnels visés par la formation (en termes de connaissances et de compétences),
- Le programme,
- Les méthodes pédagogiques utilisées,
- Le planning,
- Les méthodes d'évaluation.

Il vous est ensuite demandé de compléter une fiche d'identité et un questionnaire d'autoévaluation initiale qui présente un double intérêt :

- Identifier votre niveau initial au regard des connaissances et compétences à acquérir,
- Mesurer votre progression.

Dans son déroulé pédagogique, le formateur alterne différentes méthodes didactiques pour optimiser les apprentissages. Il s'appuie sur des supports visuels mais ce sont les applications pratiques qui sont fortement privilégiées afin de vous doter de compétences et de méthodologies opérationnelles utilisables « en situation réelle » dans le ou les domaines ciblés par la formation.

Le formateur s'appuie également sur votre participation et votre partage d'expérience afin de compléter et développer les connaissances et les pratiques professionnelles de chacun.

Que les formations se déroulent en présentiel ou en distanciel, le formateur s'attache à alterner :

- Des séquences théoriques,
- Des exercices d'application (études de cas, QCM, mises en situation professionnelle, etc.),
- Des séances de travail individuel ou en petits groupes,
- Des démarches heuristiques pour aboutir à des solutions collectives et partagées,
- Des études et des analyses de documents techniques et réglementaires,
- Des retours d'expérience de situations rencontrées, etc.

Le formateur procède à des évaluations en cours de formation pour mesurer votre progression et détecter d'éventuelles difficultés.

Le formateur veille à adapter les contenus, les modalités et le rythme des apprentissages, le cas échéant.

## L'accessibilité des salles de formation collective en présentiel

Les formations en présentiel se déroulent au sein, soit :

- De la structure à l'origine de la commande,
- Dans les locaux du CDGFPT88 situé 1 chemin de l'orée du bois, 88390 UXEGNEY

Nous nous engageons à mettre en place les normes minimales de distanciation requises en cas de crise sanitaire. Nos locaux répondent aux normes d'accessibilité aux personnes se trouvant en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap, qui nous ont fait part de leurs difficultés et besoins particuliers au préalable, reçoivent systématiquement, en amont du démarrage de la prestation de formation, toutes les informations nécessaires à leur bon accueil sur le lieu de formation.

L'adresse du lieu de formation et le plan d'accès sont joints à la convocation qui est envoyée au moins une semaine avant le démarrage de la formation.

Pour votre confort, vous êtes invité.e à vous présenter à l'adresse figurant sur votre convocation 15 minutes avant le début de la session.

## L'équipement des salles de formation en présentiel

Toutes les salles de formation utilisées sont équipées de tables et de chaises en nombre suffisant, de prises électriques, d'un tableau, du matériel informatique éventuellement nécessaire, d'un système de vidéo-projection et d'une connexion wifi.

La salle et ses équipements tiennent compte de l'accessibilité et du confort des personnes en situation de handicap.

## Les formations à distance en classe virtuelle

Elles se déroulent sur une plate-forme web spécifiquement dédiée à ce type d'activité.

Cet environnement d'enseignement et d'apprentissage recrée à distance les conditions d'une formation en salle en permettant notamment :

- Les échanges avec le formateur et les autres participants,
- La visualisation des supports multimédias,
- Le téléchargement des documents et ressources pédagogiques mis à disposition par le formateur,
- La réalisation de travaux collectifs ou ateliers suivis par le formateur,
- L'accès à des outils pédagogiques (QCM, évaluations, sondages).

## Les horaires de formation - l'assiduité

Les horaires de formation sont joints à la convention de formation et à votre convocation.

Un planning indiquant les dates, heures, durées et lieux de formation est envoyé avant le début de la formation.

En cas de retard, d'absence prévue ou imprévue, il est impératif de contacter les agents d'accueil du CDGFPT88 de préférence par mail à l'adresse [cdg88@cdg88.fr](mailto:cdg88@cdg88.fr) ou par téléphone au 03.29.35.63.10. Elles se chargeront de prévenir votre formateur. Chaque retard et absence devra donner lieu à la présentation d'un justificatif.

Le contrôle de votre assiduité est assuré par la signature d'une feuille d'émargement au cours de chaque demi-journée de formation.

Un relevé de votre assiduité peut être fourni au commanditaire et/ou au financeur de la formation sur simple demande de leur part.

### Les ressources pédagogiques et documentaires

Les ressources pédagogiques utiles au bon déroulement de votre formation vous seront transmises par votre formateur.

En fonction des besoins propres à la formation, le formateur pourra également vous demander de vous munir d'une clé USB pour y stocker toutes sortes d'informations documentées (instructions techniques, modes opératoires, textes réglementaires et normatifs, exercices, cas pratiques, vidéos, tutoriels, etc.).

### Le contrôle des connaissances et des acquis - l'attestation de fin de formation

Le formateur procède à des évaluations théoriques et/ou pratiques en cours de formation. Ces évaluations formatives lui permettent de détecter vos éventuelles difficultés en cours de formation afin de mieux vous venir en aide.

Votre formation se clôture par une évaluation sommative des acquis. Elle vise à valider ou non l'acquisition des compétences et connaissances requises et ciblées en début de formation. Elle est réalisée sous la forme d'un questionnaire (QCM et questions ouvertes). Elle peut être complétée par une production personnelle, une mise en situation professionnelle et, dans certains cas, d'un examen oral. La correction de l'évaluation et son argumentation sont effectuées par le formateur. Les résultats des acquis sont évalués sous l'angle des objectifs opérationnels à atteindre.

Une attestation de fin de formation vous est transmise par mail à la fin de la formation.

### L'évaluation de votre satisfaction

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue et pour répondre au mieux à vos attentes, il vous sera demandé de renseigner un questionnaire de satisfaction. Ce dernier vous permettra de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session, les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et les supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre formateur.

Il vous est également possible, à tout moment, de nous adresser une réclamation en cliquant sur la rubrique « On peut s'améliorer » accessible directement sur notre site Internet <https://88.cdgplus.fr/le-cdg-88/reclamations>.

Les résultats des questionnaires, vos commentaires et vos réclamations sont traités par le service Qualité du CDGFPT88 et des actions correctives sont mises en place.

### Les locaux

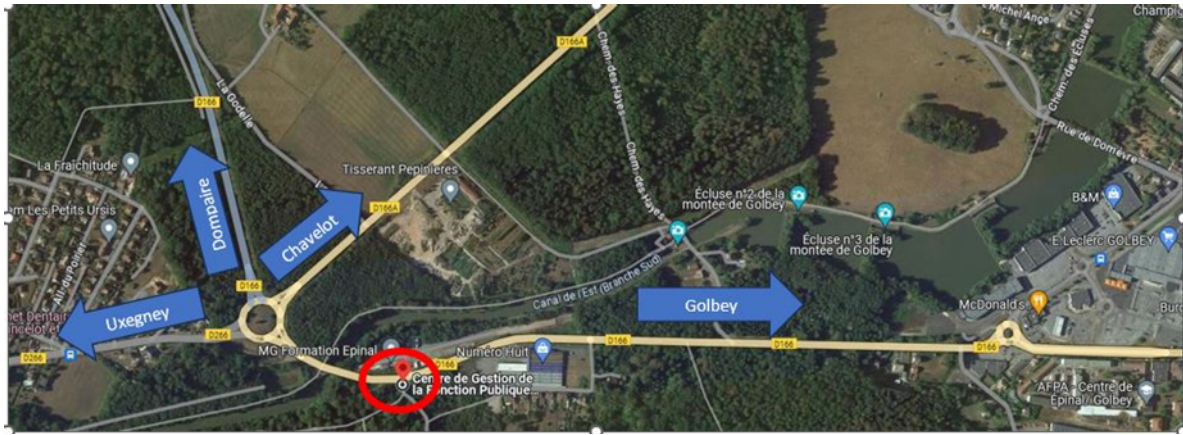
Sauf si elles se déroulent dans des locaux affectés par la structure qui en fait la commande, les formations ont lieu dans les locaux du CDGFPT88 situés :

1 chemin de l'orée du bois - 88390 UXEGNEY

Téléphone : 03 54 04 60 25

Adresse mail : [competences-et-territoires@cdg88.fr](mailto:competences-et-territoires@cdg88.fr)

Coordonnées GPS : Latitude : 48.190321 Longitude : 6.403898



Des places de stationnement se situent devant les locaux. Le stationnement est gratuit.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Parking :  oui  non
- Salles de formation :  oui  non
- Sanitaires :  oui  non
- Salle de pause :  oui  non
- Ascenseur :  oui  non

Restauration :

- Fontaines à eau accessibles à tous - gratuit
- Distributeur de boissons chaudes accessibles à tous - payant
- Distributeur de friandises accessibles à tous - payant
- Restaurants, brasseries, restauration rapide, sandwicheries et supermarché situés à 1,4km en direction de Golbey